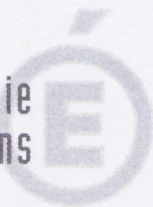


académie  
Amiens



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

Division des Actions de Formation  
pour les Personnels

Dossier suivi par D Grimal

Tél. 03 22 82 38 90

Mél : ce.dafop@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

DAFOP/DG/2013/2014 n° 14

Amiens le 10 mars 2014

**Le Recteur de l'Académie d'Amiens  
Chancelier des Universités**

à

Messieurs les Présidents d'université  
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie  
Directeurs académiques des services  
départementaux de l'Éducation nationale de l'Aisne,  
de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le Délégué Régional de l'ONISEP  
Monsieur le Directeur du CROUS  
Monsieur le Directeur de CANOPE Académie  
d'Amiens  
Monsieur le Directeur de la DRJSCS  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques  
et chargés de mission  
Mesdames et Messieurs les délégués académiques  
Mesdames et Messieurs les chefs de division

**Objet : Campagne anticipée d'inscription aux préparations concours.**

Afin de répondre à une demande des formateurs et des stagiaires qui veulent pouvoir disposer d'une plus longue période de préparation, **une campagne anticipée d'inscription aux préparations aux concours des personnels de direction, d'inspection et de l'agrégation interne sera ouverte du 01 avril 2014 au 23 mai 2014.**

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures du 26 mai au 6 juin 2014. Je rappelle qu'une absence d'avis en fin de campagne, vaut validation.

Pour ces formations, un calendrier spécifique est mis en place. Il s'agit de mieux répondre aux besoins des personnels en répartissant leur travail de préparation sur une plus longue période, ou sur l'année complète.

Les formations débiteront selon les préparations en mai ou en juin 2014, avec une présentation du dispositif et une évaluation des besoins des candidats.

En juillet et août 2014, les candidats disposeront de ressources pour l'autoformation. Le dispositif de formation hybride de préparation aux épreuves écrites puis orales débutera dès septembre 2014 et se poursuivra jusqu'aux épreuves orales.

J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif ne concerne que les préparations aux concours d'encadrement et aux agrégations internes.

Pour les CAPES et CAPLP internes, le calendrier est inchangé : les inscriptions auront lieu lors de la campagne de recueil des candidatures individuelles du Plan Académique de Formation 2014-15 (ouverture prévue mi-juin).

Aucune inscription ne sera prise après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement affectées dans l'académie. Leur demande sera à adresser au rectorat sous couvert du supérieur hiérarchique.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général d'académie



Grégory Chevillon